

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00179

Numéro SIREN : 818 971 491

Nom ou dénomination : 4D ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2022 sous le numéro de dépôt 5200

4D Environnement
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 28, rue de Liège
59121 PROUVY
818 971 491 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-cinq novembre,
A 9h00,

La société DOMMERY, Société à responsabilité limitée au capital de 1 250 000 euros, ayant son siège social 28, rue de Liège, 59121 PROUVY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 340 852 169 RCS VALENCIENNES,
Représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marie DOMMERY,
Associée unique de la société 4D Environnement,

En présence de Monsieur Julien DOMMERY, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social d'une somme de 28 000 euros par rachat de titres, sous condition suspensive,
- Délégation de pouvoirs au profit du Président,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de réduire le capital de 28 000 euros, pour le ramener de 50 000 euros à 22 000 euros, par voie de rachat de 2 800 actions de 10 euros de nominal chacune, au prix de [REDACTED] par action, appartenant à l'associée unique.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de [REDACTED] sera imputé sur le compte « Autres réserves ».

Cette réduction de capital étant non motivée par des pertes, les créanciers sociaux disposent du droit d'y former opposition dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date dudit dépôt (article L225-205 et R 225-152 du Code de commerce).

Cette opération est réalisée, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 20 000 euros.

[REDACTED]

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser cette réduction de capital, notamment à l'effet de constater, au vu des oppositions éventuelles, la réalisation ou la non-réalisation de la condition suspensive posée dans la première décision, et en conséquence, le caractère définitif de la réduction de capital, ou constater au contraire qu'il n'y a pas lieu à réduction de capital, en informer l'associée unique, l'informer, le cas échéant, de la date à compter de laquelle le remboursement pourra avoir lieu, conformément aux dispositions prévues dans la première décision.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à VINGT DEUX MILLE EUROS (22 000,00 €).
Il est divisé en 2 200 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, attribuées en totalité à l'associée unique."

Cette modification ne prendra effet qu'au jour de la constatation par le Président de la réalisation de la condition suspensive énoncée précédemment dont est assortie la décision de réduction de capital.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La Société DOMMERY, associée unique,
représentée par Monsieur Jean-Marie DOMMERY

Signature

